



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/10/Rev.1
5 septembre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion
Pyeongchang (République de Corée), 6-17 octobre 2014
Point 13 de l'ordre du jour*

ACTUALISATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉVISION, LA MISE À JOUR ET LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS LES OBJECTIFS NATIONAUX, ET REMISE DES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

*Note du Secrétaire exécutif***

I. INTRODUCTION

1. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est un plan ambitieux élaboré en vue d'inspirer une action de grande ampleur en faveur de la biodiversité au cours de la présente décennie par tous les pays et toutes les parties prenantes. Dans le cadre de ce plan, les Parties se sont engagées à formuler, actualiser ou réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et ce, conformément au plan stratégique 2011-2020.. Elles se sont également engagées à établir des objectifs nationaux au moyen du plan stratégique et de ses objectifs d'Aichi en tant que cadre souple

2. Au paragraphe 17 b) de sa décision X/2, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer une analyse/synthèse des mesures prises aux niveaux national et régional et autres mesures, y compris des objectifs, selon qu'il convient, conformément au Plan stratégique, afin que le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion, et la Conférence des Parties, à sa onzième réunion et à ses réunions ultérieures, puissent évaluer la contribution de ces objectifs nationaux et régionaux aux objectifs mondiaux. En outre, dans la décision X/9, la Conférence des Parties a adopté son programme de travail pluriannuel pour la période 2011-2020. Au paragraphe b) de cette décision, il est déclaré que la douzième réunion de la Conférence des Parties pourrait procéder, entre autres, à un examen des SPANB actualisés et une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les programmes de travail et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des éléments spécifiques de ces programmes de travail, ainsi que les contributions apportées à la réalisation des cibles pertinentes des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015, sur la base, entre autres, des

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1

** Actualisation du document UNEP/CBD/WGRI/5/2

cinquièmes rapports nationaux, et de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Dans la décision XI/2, la Conférence des Parties a prié instamment les Parties et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'examiner et, comme il convient et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'examiner et, comme il convient de réviser ou de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les plans nationaux relatifs à la diversité biologique, conformément aux dispositions du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et de faire rapport sur cette question à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion.

3. La présente note a été établie par le Secrétaire exécutif pour examen de la Conférence des Parties à sa douzième réunion. Elle représente une actualisation du document UNEP/CBD/WGRI/5/2 pour tenir compte des activités additionnelles au niveau national qui ont eu lieu depuis que la première note a été établie et/ou qui sont en cours, selon les informations fournies par les pays. L'état d'avancement de l'élaboration ou de la révision/mise à jour des SPANB est résumé dans la section II du présent document. Une synthèse des progrès accomplis dans la fixation des objectifs nationaux, notamment pour ce qui est de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, est présentée dans la section III. À cet égard, les Parties sont vivement encouragées à fournir des informations à jour sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique au moyen du système de notification en ligne récemment lancé qu'a créé le Secrétariat¹. La section IV présente l'état d'avancement de la remise des cinquièmes rapports nationaux qui étaient dus le 31 mars 2014.

4. Outre ce qui précède, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-4) et ses documents d'appui, dont le lancement aura lieu à la douzième réunion de la Conférence des Parties, feront une évaluation de l'état d'avancement du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris une analyse/synthèse d'actions nationales, régionales et autres pertinentes, y compris les buts.

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence des Parties à sa douzième réunion est invitée à examiner la recommandation 5/3 sur l'évaluation des progrès accomplis dans la révision/mise à jour et mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la remise des cinquièmes rapports nationaux, adoptée qu'elle a été à sa cinquième réunion par le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention².

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION OU DE LA RÉVISION ET DE L'ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

6. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique dispose que chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent. Qui plus est, dans la décision X/2, la Conférence des Parties exhortait les Parties à examiner et, selon qu'il convient, réviser et actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. En outre, l'objectif 17 d'Aichi invite les Parties à, d'ici à 2015, élaborer et adopter en tant qu'instrument de politique générale, et commencer à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

7. Depuis 1993, 180 Parties ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique tandis que 14 autres doivent encore soumettre leurs premiers. En d'autres termes, la majorité (93%) des Parties ont formalisé leur approche en matière de réalisation des trois objectifs de la

¹ Voir : <https://www.infra.cbd.int/national-reports>

² UNEP/CBD/COP/12/4, annexe.

Convention au moins une fois. Des 180 Parties qui ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, 50 les ont révisés au moins une fois.

8. Il importe de reconnaître qu'un grand nombre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mis au point avant l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contiennent des éléments qui sont néanmoins en accord avec le Plan et constituent la base des progrès rapportés dans les cinquièmes rapports nationaux. On trouvera de plus amples renseignements sur les objectifs nationaux fixés avant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans un document d'information³.

9. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont davantage révisé leurs SPANB en application de la décision X/2. Des 145 pays admissibles au financement du FEM, 137 (94%) ont eu accès à des fonds alloués à la biodiversité par le FEM-5 pour des activités habilitantes (49 par le biais des agences d'exécution du PNUD et du FEM, 80 par le biais du PNUE, un par celui de la FAO, un par celui de la BID⁴ et six par accès direct). La majorité de ces projets de révision ont des échéanciers avant octobre 2014. L'investissement total de ces projets de révision s'élève à 30 263 908 dollars É.U. de la subvention du FEM et 51 998 355 dollars É.U. au total de cofinancement (en espèces et en nature). Huit (6%) pays admissibles au financement du FEM n'ont pas encore utilisé leur allocation du FEM-5, deux d'entre eux ayant choisi de réviser leurs SPANB à leur propre compte ou en utilisant d'autres fonds.

10. Vingt-neuf Parties (Australie⁵, Bélarus, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Dominique, El Salvador, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Malte, Myanmar, Népal, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Suriname, Suisse, Timor-Leste, Tuvalu, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne et Venezuela) ont présenté leurs SPANB au Secrétariat depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. De ces 29 SPANB, 22 sont des versions révisées tandis que les sept autres sont les premiers à être élaborés par des Parties.

11. L'état actuel d'élaboration et de révision des SPANB, tel qu'il est communiqué de manière officieuse au Secrétariat, est le suivant :

État de révision des SPANB (n=194)	SPANB présentés	SPANB achevés en attente d'approbation	Achèvement de la SPANB attendus avant la CdP-12	SPANB à soumettre entre octobre et décembre 2014	SPANB en cours d'élaboration, date d'achèvement inconnue	Mise à jour de la SPANB non débutée	Aucune information disponible
	29	144	39	194	45	20	28

Tableau 1. État d'avancement de l'élaboration et de la de la révision des SPANB (au 18 juillet 2014)

12. Dans la décision IX/8 des directives consolidées sur l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des SPANB ont été adoptées. En outre, dans la décision X/2, la Conférence des Parties a demandé que la mise à jour des SPANB soit adoptée en tant que document de politique. Une analyse des SPANB récemment mis à jour est présentée dans le chapitre 17 du document technique à l'appui de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

³ UNEP/CBD/WGRI/3/INF/7

⁴ Banque interaméricaine de développement

⁵ L'Australie a présenté une stratégie et un plan d'action pour la diversité biologique révisés à la lumière du cadre préliminaire du Plan stratégique mais considère qu'ils sont en accord avec la stratégie finale adoptée à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION D'OBJECTIFS NATIONAUX EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

13. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi comme un cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte des objectifs mondiaux et de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources, compte tenu des contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième réunion. Très peu de Parties ont été en mesure de le faire à temps pour cette réunion.

14. Le Secrétariat est en train de compiler une base de données de tous les "objectifs"⁶ mentionnés dans les SPANB présentés depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que des objectifs nationaux présentés séparément à l'avance d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux révisés (par ex. le Brésil). Au 5 septembre 2014, la base de données contenait 802 "objectifs" distincts, et le nombre des objectifs augmentera beaucoup au fur et à mesure que les Parties transmettent leurs SPANB révisés. Chaque fois que des objectifs nationaux ont été alignés sur les objectifs mondiaux par la Partie concernée, cela est représenté dans la base de données. À ce jour, huit pays seulement l'ont fait (Belgique, Brésil, Cameroun, France, Irak, Japon, Ouganda et Suisse).

15. La base de données actuelle indique que les objectifs qui figurent dans les SPANB élaborés après la CdP-10 varient grandement. Plusieurs Parties ont adopté des objectifs ou ensembles d'objectifs qui s'alignent sur les objectifs d'Aichi, ce qui rend le tracé des objectifs nationaux et mondiaux relativement simple. D'autres Parties ont adopté des "objectifs" issus de priorités nationales qui, bien qu'ils soient bien adaptés aux circonstances du pays, sont plus difficiles à lier aux objectifs mondiaux d'Aichi relatifs à la diversité biologique respectifs.

16. Le nombre croissant de Parties qui fixent des objectifs dans leurs SPANB révisés est un signe encourageant de leur volonté résolue de réaliser les buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il est clair cependant que le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation seront facilités lorsque ces objectifs deviendront SMART⁷, liés à des indicateurs plausibles appuyés par des données adéquates, des ressources suffisantes (humaines, institutionnelles et financières), disponibles pour la mise en œuvre, le suivi et l'établissement des rapports.

17. L'outil de rapport en ligne récemment lancé⁸ offre aux Parties la possibilité de fournir des données actualisées sur leurs objectifs nationaux et de progresser vers les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

18. Une synthèse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique a été élaborée dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Cette synthèse est basée sur les informations fournies dans les quatrièmes rapports nationaux, les SPANB révisées, ainsi que les cinquièmes rapports nationaux remis avant, ou juste après la date limite, et les informations fournies par le biais du Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité⁹.

⁶ Voir <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>. Il convient de noter que la définition et l'emploi du terme « objectif » varie grandement d'une Partie à l'autre. Dans la base de données, toutes les mesures « réalisables » des SPANB ont été incluses en tant qu'objectifs, même lorsque la stratégie et le plan d'action eux-mêmes emploient des termes différents, tels que « objectif », « action », « domaine d'intervention », etc.

⁷ Spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes, pertinents et limités dans le temps.

⁸ <https://www.infra.cbd.int/national-reports>

⁹ (UNEP/CBD/COP/12/9)

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REMISE DES CINQUIÈMES RAPPORTS NATIONAUX

19. Dans la décision X/10, la Conférence des Parties a décidé que toutes les Parties devraient soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le 31 mars 2014. Les cinquièmes rapports nationaux constituent une source d'informations importante pour l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi, qui sera entrepris par la Conférence des Parties lors de sa douzième réunion. Les cinquièmes rapports nationaux ont également contribué à l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Par ailleurs, les lignes directrices pour l'établissement du cinquième rapport national demandent aux Parties de rendre compte de contributions aux cibles 2015 pertinentes des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. À ce jour, 104 cinquièmes rapports nationaux ont été remis au Secrétariat. En outre, 33 pays ont envoyé des rapports préliminaires. Le taux de remise a dépassé celui des quatre précédentes séries de rapports nationaux bien que 31 pays seulement aient remis leurs rapports pour la date limite du 31 mars 2014 (voir la Figure 1 ci-dessous). Une liste des cinquièmes rapports nationaux et des rapports préliminaires reçus est jointe en annexe au présent document. Une liste actualisée sera diffusée avant la douzième réunion de la Conférence des Parties et à la fin de cette réunion.

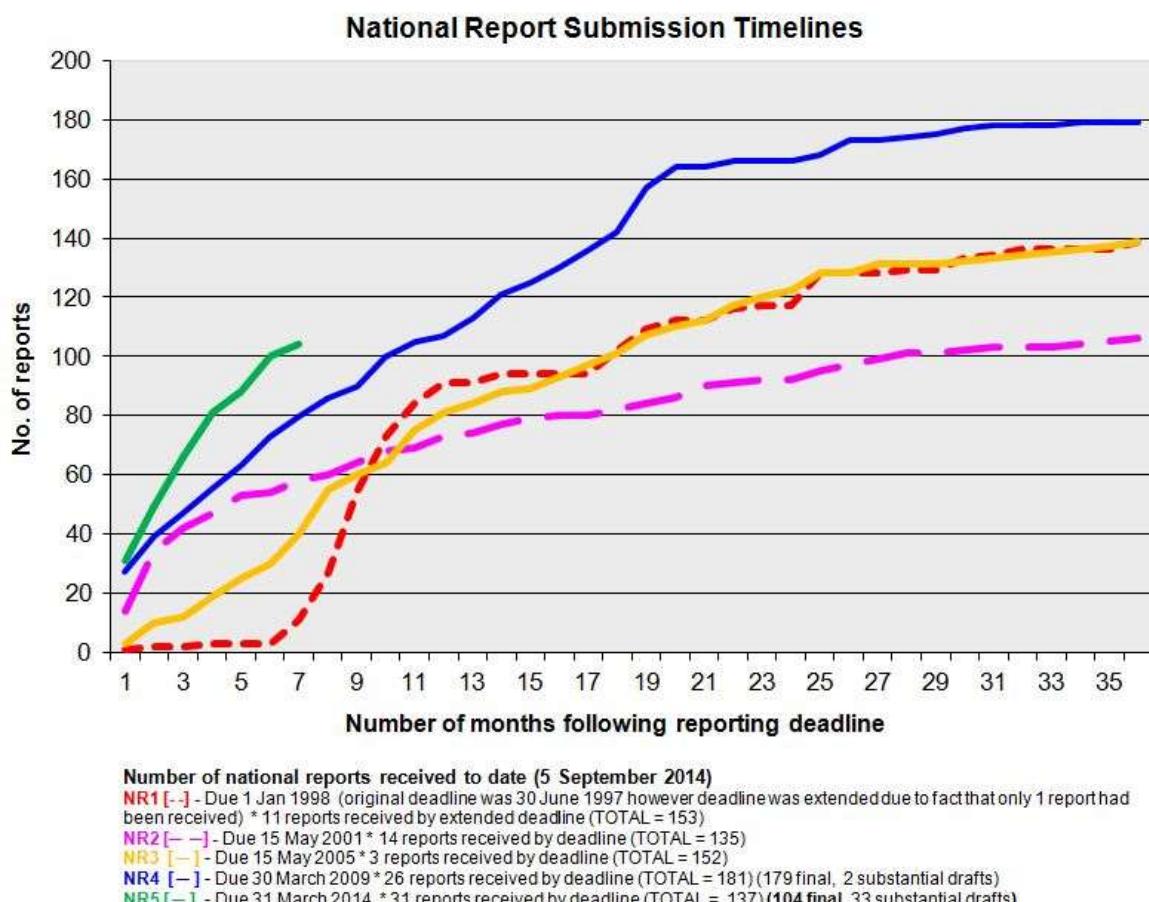


Figure 1. Tendance de remise de tous les rapports nationaux

21. Au 5 septembre 2014, 54% des Parties ont remis leurs cinquièmes rapports nationaux. Sur une base régionale, 63% des Parties de l'Afrique, 50% des Parties de la région Asie-Pacifique, 70% des Parties de l'Europe centrale et orientale, 24% des Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes et 62% des Parties de

l'Europe occidentale et d'autres groupes ont remis leurs cinquièmes rapports nationaux (voir la Figure 2 ci-dessous).

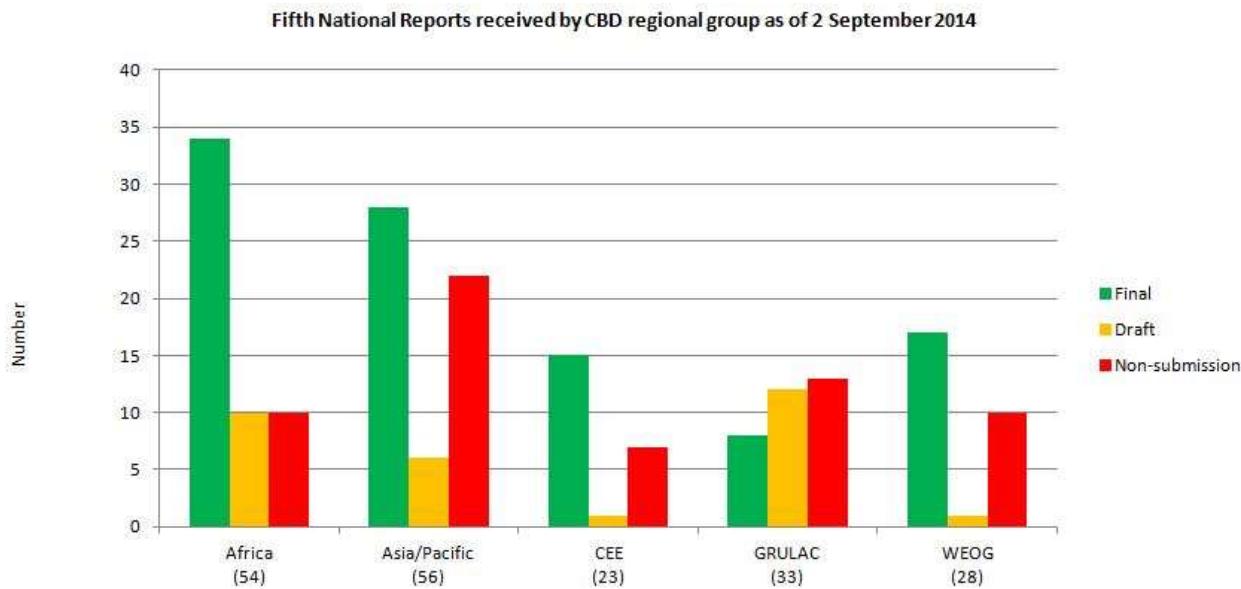


Figure 2. État de la remise des cinquièmes rapports nationaux, y compris les rapports préliminaires par groupes régionaux

22. Comme demandé dans le paragraphe 6 de la recommandation XVII/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le Secrétariat a établi un document d'information (UNEP/CBD/WGRI/5/INF/20) qui contenait une description détaillée des méthodologies utilisées dans les auto-évaluations de l'état d'avancement de l'application de la Convention, et il l'a présenté à la cinquième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application.

23. À sa cinquième réunion, le groupe de travail sur l'examen de l'application a, dans le paragraphe 1 e) de la recommandation 5/2, prié le Secrétaire exécutif d'achever la mise au point en cours de l'outil d'information en ligne du mécanisme du centre d'échange afin de le rendre pleinement opérationnel en tant qu'élément du site Web officiel de la Convention. La phase pilote de ce système d'information en ligne a été achevée et mise à disposition à l'adresse suivante : <https://chm.cbd.int>. Une notification a été envoyée qui demandait à toutes les Parties de désigner ou confirmer un correspondant pour les rapports nationaux (NR-FP) et un ou des utilisateurs nationaux autorisés du système en prévision de l'opérationnalisation complète de ce système. Ledit système devrait être pleinement opérationnel après la douzième réunion de la Conférence des Parties, comme suite à la décision qu'elle pourrait prendre (voir la recommandation 5/2 du GTEA) d'inviter les Parties à l'utiliser sur une base volontaire pour fournir des informations sur l'état d'avancement des objectifs d'Aichi et objectifs nationaux connexes afin de permettre à chaque réunion de la Conférence des Parties jusqu'en 2020 d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi.

*Annexe***LISTE DES PARTIES QUI ONT PRÉSENTÉ LEUR CINQUIÈME RAPPORT NATIONAL**
(au 5 septembre 2014, dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus)*Rapports finaux :*

1. Afrique du Sud
2. Niger
3. Belgique
4. Japon
5. Dominique
6. Soudan
7. Myanmar
8. Côte d'Ivoire
9. Somalie
10. Nioué
11. Népal
12. Mongolie
13. Pologne
14. Colombie
15. Ouganda
16. Nauru
17. Chine
18. Palaos
19. Malaisie
20. Îles Salomon
21. Pakistan
22. Sénégal
23. Nigéria
24. Cameroun
25. Danemark
26. Canada
27. Burundi
28. Rwanda
29. Espagne
30. Équateur
31. Cuba
32. Namibie
33. Allemagne
34. République de Moldova
35. Monténégro
36. Inde
37. République du Congo
38. Bélarus
39. Iraq

40. Koweït
41. Suède
42. Pays-Bas
43. Qatar
44. Nouvelle-Zélande
45. Italie
46. Madagascar
47. Tadjikistan
48. Azerbaïdjan
49. Suisse
50. Costa Rica
51. Libéria
52. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
53. Finlande
54. Hongrie
55. République-unie de Tanzanie
56. Tonga
57. Australie
58. République de Corée
59. Kazakhstan
60. Estonie
61. Sao Tomé-et-Principe
62. Tchad
63. Bénin
64. Émirats arabes unis
65. Maroc
66. Bosnie-Herzégovine
67. Albanie
68. Guinée équatoriale
69. Éthiopie
70. République démocratique du Congo
71. Mali
72. Gambie
73. Mauritanie
74. Honduras
75. République tchèque
76. Croatie
77. Bulgarie
78. Comores
79. Uruguay
80. Arolie saoudite
81. Union européenne
82. Norvège
83. France
84. Guinée Bissau
85. Fédération de Russie
86. Fidji
87. Malawi
88. Togo
89. Chypre
90. Burkina Faso

91. Vanuatu
92. Nicaragua
93. Sri Lanka
94. Lettonie
95. Serbie
96. Érythrée
97. Cambodge
98. Viet Nam
99. Tunisie
100. Seychelles
101. Autriche
102. Philippines
103. Liechtenstein
104. Arménie

Rapports préliminaires :

1. Sainte-Lucie
2. Maldives
3. Panama
4. Saint-Kitts-et-Nevis
5. Samoa
6. Pérou
7. Yémen
8. Brésil
9. République dominicaine
10. Djibouti
11. Mexique
12. Botswana
13. Kirghizistan
14. Guatemala
15. Grenade
16. Égypte
17. Irlande
18. Guinée
19. Kenya
20. Swaziland
21. Jordanie
22. Angola
23. Oman
24. Géorgie
25. El Salvador
26. Zimbabwe
27. Antigua-et-Barbuda
28. Algérie
29. Guyana
30. Mozambique
31. Bangladesh